



**SYNDICAT NATIONAL CFTC**

**Finances Publiques**

**Section du Pas de Calais**



*Pouvoir s'opposer, Toujours proposer.*

## Comité Technique Paritaire Local

du 22 octobre 2009

Trésorerie Générale du Pas de Calais

### 1 Bilan du C H S D I

La Direction a retiré ce point de l'ordre du jour.

### 2 S. I. P. de Lens-Nord

La Direction nous informe de la création du S I P de Lens-Nord. Le périmètre géographique de ce futur SIP sera, en matière d'assiette, défini par celui du CDI dont il est issu et, en matière de recouvrement, par celui de la trésorerie de la commune dont il émane, en l'occurrence, le CDI de LENS NORD et la trésorerie spécialisée impôts de LENS. Comme dans la plupart des cas, le champ de l'assiette est donc supérieur à celui du recouvrement. Le reste du recouvrement continuera à être assuré, pour 8 communes sur 16, par la trésorerie antérieurement compétente, soit le poste de Pont à Vendin.

Concernant l'affectation des agents issus de l'ancienne trésorerie, la direction nous indique que lorsqu'une trésorerie spécialisée impôt rejoint un CDI pour constituer un SIP, les agents B et C sont prioritaires pour rejoindre le SIP. Cependant, s'ils ne souhaitent pas bénéficier de cette priorité, ils devront formellement faire connaître leur intention de ne pas être affectés au SIP de leur résidence. Ils devront, à cet effet, motiver par écrit leur refus, au plus tard quinze jours après la date du CTPL créant le SIP. Ils seront ré-affectés au sein de la filière gestion publique sur un emploi situé à la résidence en surnombre le cas échéant. Si des emplois demeuraient cependant vacants, ils seraient alors pourvus au cours des prochains mouvements de mutation. La Direction nous informe qu'elle réalisera un entretien avec chaque agent concerné. Le délai de quinze jours débutera à partir de la date de cet entretien.

**CFTC DGFIP 62** estime que ce de délai est nettement trop court. Nous avons d'ailleurs fait le même constat lors de la création des S I P de Calais, Boulogne sur Mer ou Saint-Omer.

Pour ce qui est des travaux, la Direction nous rappelle que certains travaux ont déjà été effectués :

- Réorganisation de l'accueil avec la mise en place d'un accueil primaire commun, de 4 bureaux et 3 boîtes de réception, une caisse commune pour la trésorerie municipale et le SIP, un bureau pour les régisseurs ;
- Implantation du SIP
- Intégration de la trésorerie municipale et du service de la redevance (installation prévue tout début 2010)
- Bureau pour l'huissier

Il restera cependant certains travaux à réaliser pour l'installation des services ; à savoir : Service des Impôts des Entreprises. Pôle de Contrôle et Expertise Pôle de Fiscalité Patrimoniale Centre des Impôts de LENS SUD.

Le coût total des travaux s'élèvera à 1.584.000 €. Ce coût très élevé provient pour une grande partie des travaux de désamiantage.

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais

<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

Le responsable du SIP sera l'actuel chef de poste de la Trésorerie de Lens. Son adjoint cadre A rejoindra également le SIP pour suivre la mission recouvrement. De plus, un emploi de cadre A de la filière fiscale a été implanté depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Les règles de gestion des agents seront les règles actuelles de gestion propres à chaque filière. Concrètement, les agents "filière fiscale" se voient appliquer leurs règles actuelles et les agents "filière gestion publique" se voient appliquer les leurs. La direction nous informe que les agents bénéficieront des nouvelles règles de vie quotidienne, relatives aux autorisations d'absence et au temps de travail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. S'agissant du temps de travail, une consultation des agents sera organisée et le résultat sera soumis à l'avis du CTPD avant cette date. **Nous serons, il va de soit, très vigilants sur ce point.**

Les effectifs du S I P de Lens seront les suivants:

Effectifs du S I P de Lens			
	Emplois implantés		
	Origine C D I	Origine Trésorerie	Total
Nombre d'agents B	6	4	10
Nombre d'agents C	21	4	25
<b>TOTAL SIP</b>	<b>27</b>	<b>8</b>	<b>35</b>

Un bilan concernant la création des S I P a été demandé par les organisations syndicales. La Direction a estimé qu'il était trop tôt pour délivrer ce bilan. Elle le fera connaître dès qu'elle le pourra, après au moins une année complète d'expérimentation.

Nous avons voté **CONTRE** la création du S I P de Lens-Nord, pour les mêmes raisons que celles que nous avons CONTRE la création de la D D Fi P dans notre département.

### ③ S. I. P. d'ARRAS

La direction nous a communiqué quelques éléments. La création devrait intervenir pour le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Il convient de noter qu'il y aura installation de 2 S I P différents. La création de ces futurs S I P sera abordée au cours d'un prochain C T P. Dans un contexte de fusion et d'interlocuteur fiscal unique, il nous paraît étonnant que deux S I P différents soient créés sur Arras...

### ④ Questions diverses :

**Trésorerie d'Isbergues :** L'actuel chef de poste d'Isbergues prendra ses fonctions à Audruicq le 1<sup>er</sup> janvier 2010. A ce jour le poste de cadre A n'a pas été proposé. En effet, la Direction nous informe qu'elle a gelé ce poste, dans l'attente du déménagement de la trésorerie. Une gestion intérimaire du poste sera assurée par un chargé de mission. Sans vouloir être alarmiste, force est de constater que la position de la Direction dans cette affaire n'est pas vraiment claire, et qu'en conséquence, elle laisse planer de nombreux doutes...

**Dotations crédits vacataires :** il reste actuellement dans notre département 5 semaines de crédits vacataires à utiliser.

### Vos représentant(e)s CFTC DGFIP 62

**Anne-Laure HOUSTON**  
*Titulaire*  
S I P de Calais

**Jean-François HENEMAN**  
*Expert*  
Recette des Finances

**Gabriel GAILLARD**  
*Titulaire*  
Recette des Finances

